SWISS RECYCLING

MAGAZINE

N° 12 | Avril 2018



Sommaire

- 3 Editorial
- 4 **Contexte** Trialogue des ressources, stratégie de l'UE pour le plastique
- 6 **Position / Recommandations** OFEV / Cercle Déchets / OIC du 14.11.2017
- 8 **Position / Recommandations** Représentation graphique des recommandations
- 10 **Position / Recommandations** Explications et évaluation
- 12 **Collecte optimisée** Recyclabilité, lignes directrices pour les bouteilles en plastique
- Contexte Stratégie de l'UE pour le plastique, résultats du projet KuRVe
- 15 **Tableau noir** Forum romand sur le recyclage et workshop sur le recyclage du plastique

Un dossier complet
est disponible sur
www.swissrecycling.ch/
fr/substances-valorisables/
matiere-plastique/

























Mentions légales

Editeur: Swiss Recycling, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zürich

Contact: info@swissrecycling.ch, tél. 044 342 20 00

Rédaction: l'équipe Swiss Recycling-Team

Concept et réalisation: Blue Level GmbH, Kreuzlingen

Impression: Stämpfli AG, Bern

Tirage total: 6400 ex.; imprimé sur papier recyclé, FSC C016087

Internet: www.swissrecycling.ch/fr/savoir/magazine **Rythme de parution:** 2 x par an en allemand et en français

Copyright: Swiss Recycling





No. 01-18-618648 – www.myclimate.org © myclimate – The Climate Protection Partnership



Patrik Geisselhardt Directeur

Madame, Monsieur,

Les plastiques et la manière de les éliminer donnent lieu à de vives discussions. Pas seulement en Suisse, d'ailleurs. L'UE a rédigé un papier stratégique sur ce thème, comme vous pourrez l'apprendre dans notre article de fond aux pages 4 et 13.

Pour notre part, nous avons réalisé un sondage en ligne auprès des participants au congrès sur le recyclage. Nous ne sommes pas surpris de constater que l'acceptation de la collecte diminue de manière significative lorsque « seulement » 50 % de la quantité de matière récoltée peut être valorisée en matière. Cela montre que la collecte sélective mettant l'accent sur une valorisation matière aussi élevée que possible reste la variante la plus plébiscitée. Les résultats de notre sondage sont détaillés dans notre dossier sur le plastique disponible sur notre site internet, à la rubrique "Substances valorisables".

Swiss Recycling s'engage pour un recyclage pertinent. Pour nous, dans le domaine des matières plastiques, cela signifie concrètement

- · qu'il existe une demande de matière recyclée sur le marché,
- qu'une grande partie de la matière collectée soit valorisable,
- que l'éco-efficacité (le prix du bénéfice pour l'environnement) soit équilibré,
- et que les flux de matières et financiers soient transparents.

Ces critères sont aussi partagés dans les recommandations de Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Cercle Déchets et de l'Organisation Infrastructures Communales (OIC) présentées lors de la conférence du 14.11.2017. Ce magazine spécial consacré aux plastiques expose la position et les recommandations des trois organisations et donne aux lecteurs intéressés de plus amples informations actuelles sur ce sujet. Je vous souhaite une excellente lecture.

Patrik Geisselhardt Directeur

P.S.: Le 21 juin 2018, nous organisons un forum sur le recyclage suivi d'un workshop en collaboration avec OIC sur le thème des matières plastiques. Plus d'informations à la page 15.

Informations de fond sur l'élimination des matières plastiques

La gestion judicieuse des matières plastiques fait l'objet de vastes discussions et de controverses. Nous vous présentons ici trois contributions essentielles pour se forger une opinion sur le sujet.

Trialogue des ressources

Le Trialogue des ressources joue un rôle essentiel dans ce contexte, puisqu'il définit les principes fondamentaux généraux de l'économie des déchets et des ressources. Reposant sur des bases solides, ces principes sont très bien acceptés. Nous nous intéressons ici à quelques principes directeurs particulièrement pertinents pour les plastiques. Ces principes directeurs sont expliqués dans le rapport final du Trialogue des ressources.

Que peut-on déduire des principes directeurs ci-dessous? Le recyclage n'est pas une coquille vide, mais ré-

pond à des exigences spécifiques. Les « standards élevés » dont il est question dans le principe directeur 9 peuvent par exemple être respectés par une valorisation élevée de la matière ou un tri en Suisse, fruit de la technique la plus récente. De même, « l'efficacité écologique » mentionnée dans le principe directeur 7 mérite l'attention. Elle dépend des valeurs relevées par PET-Recycling-Schweiz pour la collecte des déchets de plastique. Enfin, le lien établi entre la "transparence" (principe directeur 8) et la "responsabilité" (principe directeur 5) est également important.

Conclusion

Les recommandations du 14.11.2017 peuvent être considérées comme la concrétisation des principes directeurs généraux. Le dixième principe directeur, où il est question de développement, préconise une réévaluation de la situation dans trois à cinq ans. Dans ce contexte, la stratégie de l'UE en matière de plastique s'avère pertinente.

Extrait des principes directeurs du Trialogue des ressources en lien avec l'élimination des plastiques

Principe	Principe	Principe	Principe	Principe	Principe
directeur 5	directeur 6	directeur 7	directeur 8	directeur 9	directeur 10
les producteurs, consommateurs et autres acteurs sont responsables des impacts sur l'environnement des produits tout au long de leur cycle de vie.	les matières pre- mières primaires et secondaires sont exploitées en Suisse de façon durable.	les mesures visant à éviter et surtout à valori- ser les déchets sont priorisées sur la base de leur efficience et efficacité économiques et écologiques.	la transparence au niveau des flux de matières et des flux finan- ciers constitue la base de toute optimisation des systèmes de ges- tion des déchets.	des standards élevés sont respectés dans le cadre de la valorisation et du traitement des déchets.	la conception et le développe- ment des sys- tèmes de gestion des déchets visent à optimi- ser les coûts, les bénéfices pour l'environnement et la satisfaction du client.



"Le Trialogue des ressources est d'avis que la transparence en matière de flux financiers et de matières forme la base des optimisations. Nous partageons ce point de vue."

Martin Eugster Cercle déchets

Trialogue des ressources

Le Trialogue sur les ressources vise à établir un processus de dialogue reposant sur de larges bases, impliquant les associations et institutions déterminantes de la société, de l'économie et de la politique concernées par la thématique de la gestion des déchets, leur signification en tant que ressource et le rôle des différents acteurs dans ce cadre.

La première phase du processus a permis l'échange au sujet des développements et des défis de l'économie des déchets et des ressources. C'est sur cette base et au cours d'une deuxième phase que les principes directeurs pour une gestion des déchets jusqu'en 2030 ont été élaborés.

www.ressourcentrialog.ch

Vue d'ensemble de la stratégie de l'UE sur les plastiques

Quelle est la pertinence de la stratégie de l'UE dans les discussions sur l'élimination des matières plastiques en Suisse?

En janvier 2018, la Commission européenne a publié une stratégie sur les matières plastiques assortie d'un horizon à 2030. Comprenant des déclarations d'intention et des objectifs très ambitieux, cette stratégie était nécessaire en regard de la pollution maritime, des microplastiques et de l'interdiction d'importation de déchets plastiques par la Chine.

L'objectif est d'améliorer la coopération tout au long de la chaîne de création de valeur jusqu'en 2030 pour que tous les emballages en plastique puissent être recyclés ainsi que pour atteindre un taux de collecte et de recyclage supérieur à 50 %. Les producteurs et distributeurs sont invités à aborder activement ces défis, au sens de la « responsabilité élargie du producteur », par exemple en améliorant le design for recycling des emballages par le biais d'incitations financières ou de mesures de communication.

La stratégie doit susciter une prise de conscience dans l'industrie : il est grand temps d'agir volontairement et de faire en sorte que les emballages puissent être recyclés, et de créer des places de travail en Europe par l'amélioration du recyclage.

Depuis l'an 2000, la Suisse interdit la mise en décharge des déchets urbains non traités. De telles décharges devraient perdurer dans l'UE aussi après 2030. En contaminant l'eau, elles sont l'une des causes essentielles de la pollution marine et de la dissémination des microplastiques. Dans notre pays, les déchets urbains font l'objet d'un recyclage des matériaux ou d'une valorisation thermique depuis près de 20 ans et ne sont pas disséminés de manière incontrôlée dans l'environnement. Les plastiques non-recyclables sont valorisés énergétiquement dans les UVTD.

Suite à la page 13

Collecte des déchets plastiques provenant des ménages

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Cercle Déchets des cantons et l'Organisation Infrastructures Communales (OIC) ont organisé le 14 novembre 2017 une conférence sur le thème de la collecte et du recyclage des matières plastiques et présentent leur position ainsi que leurs recommandations au sujet de la collecte des déchets plastiques provenant des ménages. Swiss Recycling les soutient explicitement.

Position de l'OFEV, du CD et de l'OIC sur la collecte des déchets plastiques des ménages

L'OFEV, le CD et l'OIC comprennent le souhait de la population de collecter les déchets plastiques le plus possible de manière séparée. Toutefois, ils sont d'avis que cette collecte n'est pertinente que si le rapport coût-efficacité est approprié.

Du point de vue de l'OFEV, du CD et de l'OIC, la collecte séparée de bouteilles à boissons en PET est pertinente. Elle doit absolument être maintenue, car elle permet d'obtenir de nouvelles bouteilles, c'est-à-dire un recyclage de « bouteille à bouteille » de haute qualité.

L'OFEV. le CD et l'OIC se félicitent de la collecte de bouteilles en plastique proposée par le commerce de détail sur tout le territoire suisse. Gratuite pour les consommateurs, cette offre permet de récupérer principalement du polyéthylène, qui est facilement valorisé.

L'OFEV, le CD et l'OIC sont sceptiques quant à la collecte de déchets plastiques mélangés provenant des ménages, car la part des déchets collectés pouvant faire l'objet d'une valorisation matière de haute qualité est faible.

Si, ces prochaines années, en raison des innovations techniques, la situation l'exige, l'OFEV, le CD et l'OIC entreprendront une nouvelle évaluation.



"L'objectif d'une collecte séparée des plastiques doit être une valorisation matière de qualité supérieure assortie d'un taux de recyclage élevé."

Marco Buletti Office fédéral de l'environnement

Recommandations de l'OFEV, du CD et de l'OIC sur la collecte des déchets plastiques des ménages

Ces recommandations sont reprises dans le graphique des pages 8 et 9.

1

L'élimination des **déchets urbains** relève de la compétence de la collectivité publique (monopole d'élimination). Les entreprises privées qui collectent les déchets plastiques ménagers doivent par conséquent obtenir le consentement des autorités cantonales compétentes, des communes ou des associations spécifiques en matière de gestion des déchets. La collectivité publique définit les exigences et conditions nécessaires.

7

La collecte séparée de **bou- teilles à boissons en PET** doit être conservée. Ces dernières ne devraient pas être mélangées à d'autres matières plastiques lors de la collecte.

3

L'offre de collecte séparée des **bouteilles en plastique** par le commerce de détail devrait être utilisée. 4

Les éventuelles collectes de **bouteilles en plastique** par la collectivité publique doivent être maintenues là où elles s'avèrent nécessaires, en complément de l'offre de collecte du commerce de détail.

Informations relatives aux flux de ma-

tières: les quantités collectées, la composition et l'origine des déchets collectés, les filières et les taux de recyclage ainsi que les filières d'élimination des fractions résiduelles doivent être documentés de façon périodique et présentés de manière transparente.

Garantie du financement: les coûts liés à la collecte, au transport, à la valorisation et à l'élimination doivent être présentés de manière transparente, et le financement doit être garanti selon le principe du pollueur-payeur.

7

Communication claire: les citoyens doivent être informés de façon régulière, compréhensible et transparente des offres de collecte ainsi que des flux de matières, du financement et de l'utilité écologique.

8

Il convient de viser un **taux de valo- risation matière (recyclage) élevé**:
l'objectif est qu'au moins 70 % des
déchets collectés fassent l'objet d'une
telle valorisation.

9

Les matériaux issus du recyclage doivent être commercialisables et de bonne qualité.

10

Des **solutions de mise en œuvre** régionale doivent rester possibles.

Récapitulatif au sujet de la valoris



Principes directeurs du Trialogue des ressources

Principe directeur 8 "Transparence" ou principe directeur 9 "Qualité"*, détails à la page 4

Position / Recommandations de l'OIC, de l'OFEV et du Cercle Déchets (du 14.11.2017)

Scepticisme à l'égard de la collecte mixte ou éco-efficience nécessaire*, détails à la page 6

Incitations

Sacs à ordures taxés en guise d'incitation pour la collecte sélective*

Monopole de l'élimination

Les cantons, les communes ou les périmètres sont responsables des déchets urbains

Sensibilisation

Montrer les avantages du recyclage*



Collecte

Commune







subsidiaire



Processus

Reporting

Transparence des flux matières et financiers ou déclaration des bouteilles à boissons en PET*

Communication

Utilisation correcte du mot «recyclage» ou information sur la matière collectée*

* Enumération non exhaustive

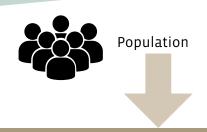
ation des plastiques des ménages

Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB)

Art. 8 avec un taux de recyclage d'au moins 75% ou art. 19 sur le reporting*

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

Art. 12 avec valorisation selon l'état de la technique ou art. 13 avec le monopole en matière d'élimination*



Collecte

Commerce de détail







Principe de subsidiarité

Bouteilles à boissons en PET et en plastique avant tout via le commerce de détail

Concession

Les collectes privées nécessitent une concession assortie d'exigences en matière de déchets urbains

Transparence

Exigences du Trialogue des ressources, recommandations et modèle de concession

Logistique

Transports et conteneurs optimisés*

Tri

Tri selon l'état de la technique, gestion des erreurs de tri*

Valorisation

Valorisation élevée de la matière, matière recyclée commercialisable*



Catégorisation de la position / des recommandations du 14.11.2017 pour les communes

Le cadre stratégique et régulatoire présenté, les principes directeurs du Trialogue des ressources, de même que la position et les recommandations de l'OIC, de l'OFEV et du Cercle Déchets permettent d'identifier des options claires pour l'action dans les communes.

Quel est le rôle des communes en matière de déchets plastiques des ménages ? Sur quelle base reposent leurs actions? Les points essentiels sont les suivants :

Tant les principes directeurs que les recommandations vont dans le sens d'une collecte sélective, c'est-à-dire qu'il ne faudrait collecter séparément que ce qui est valorisable (pour une valorisation matière d'au moins 70 %).

S'agissant de déchets urbains, la responsabilité revient aux cantons, respectivement aux communes / périmètres.

Pour les matières plastiques des ménages faciles à valoriser comme les bouteilles à boissons en PET et les bouteilles en plastique, des collectes sélectives sont déjà bien établies.

Une grande partie des autres plastiques des ménages ne peut pas être valorisée, comme le montrent les faibles taux réels à l'étranger, ou alors la matière recyclée ne peut pas être écoulée sur le marché secondaire (arrêt des importations chinoises).



"Il est important de poser des exigences uniformisées à titre de conditions pour un recyclage judicieux afin que les déchets permettent de créer de nouveaux produits

Christine Wiederkehr CI Commerce de détail Suisse

Recommandations pour les communes

Il faut expliquer à la population, sur la base de faits, pourquoi une collecte mixte n'est pas souhaitable. Par exemple pour les raisons suivantes :

- La collecte mixte engendre des coûts élevés, tandis que ses bénéfices sont faibles (conclusions du projet KuRVe).
- La position de l'OIC, de l'OFEV et du Cercle Déchets communiquée le 14.11.2017 est empreinte de scepticisme, la part des matières valorisables de qualité étant faible.
- La collecte sélective doit continuer de constituer la base fondamentale de la politique des déchets en Suisse, notamment parce qu'elle est largement acceptée.
- Les défis et les chiffres de l'étranger sont éloquents : de nos jours, il n'y pas de marché pertinent pour la mauvaise qualité mixte.
- Il convient tout d'abord d'accroître la recyclabilité, ce qui est actuellement très difficile en raison des fonctionnalités des emballages, particulièrement dans le domaine alimentaire (additifs, composites). L'objectif de l'UE en la matière est défini à l'horizon 2030.
- Ce n'est que lorsque la recyclabilité sera donnée que la collecte sélective pourra être envisagée (ordre correct).

Outre les bouteilles à boissons en PET, recommander les collectes sélectives existantes pour les bouteilles en plastique et, parfois aussi, les briques à boissons (p. ex. chez Aldi) du commerce de détail.

tière (p. ex. références telles que l'expérience AVAG à Thoune).

L'évolution en matière de recyclabilité et de marchés secondaires pour les matières plastiques sera réexaminée dans trois à cinq ans et les recommandations seront adaptées en fonction de la situation.

Enfin, dernier point important, insister pour que le terme « recyclage » soit utilisé correctement. La population attend, avec raison, que la collecte sélective des matières valorisables génère une matière secondaire, pouvant être utilisée dans des produits de qualité aussi élevée que possible. Collecte sélective ne veut pas dire valorisation de la matière.

La recommandation n° 10 indique que des solutions régionales doivent être possibles. A notre avis, c'est le cas lorsque la collecte par le commerce de détail n'existe pas dans la commune et que le degré de rendement de l'UIOM correspondante est faible. Si le degré de rendement de l'UIOM est élevé, la collecte mixte des matières plastiques peut même avoir un effet négatif sur l'environnement.

Workshop le 21 juin 2018

Nous approfondirons ces options d'action dans le cadre d'un workshop organisé par OIC et Swiss Recycling le 21 juin 2018.

Vous trouverez les détails à ce sujet à la page 15.

Emballages en matières plastiques et recyclabilité

Les recommandations du 14.11.2017 partent d'une valorisation matière d'au moins 70 %. Quels emballages en matière plastique peut-on recycler et comment définit-on la recyclabilité?

La valorisation matière de 70 % reflète le principe de la collecte sélective. Selon celui-ci, la collecte doit se concentrer exclusivement sur ce qui peut être valorisé. Mais les emballages en plastique ne sont pas forcément recyclables. Dans le domaine des bouteilles à boissons en PET, ce thème fait l'objet de mesures actives depuis des années afin que le plus grand nombre possible de bouteilles à boissons en PET en circulation sur le marché soit recvclé. Les matières tierces comme la silicone des bouchons peut anéantir de grandes quantités de matière recyclée, en réduisant sensiblement la qualité. Des directives destinées à améliorer la recyclabilité des bouteilles en plastique ont désormais été élaborées. D'autres fractions comme les films thermoformables pour les denrées alimentaires contiennent souvent des additifs ou des composites afin de mieux protéger le produit, de prolonger la durée de conservation et donc d'éviter le gaspillage ali-

mentaire. En contre-partie, la valorisation matière n'est plus possible.

Une définition possible de la recyclabilité est la suivante:

Un produit/un emballage traverse des processus industriels disponibles et utilisés aujourd'hui selon l'état de la technique, pour ensuite être réutilisé sous forme de matière recyclée et remplacer la matière neuve sur un marché équivalent.

Conclusion

Avec les bouteilles à boissons en PET et les bouteilles en plastique, deux fractions recyclables sont déjà collectées séparément. Une grande partie des autres emballages comme les barquettes, les gobelets et les films ne peut pas être valorisée pour des raisons techniques ou ne peut pas être écoulée sur le marché des matières recyclées en raison de sa mauvaise qualité, souvent due à la présence de composites et d'additifs. La clé pour mieux fermer le circuit des

plastiques est donc d'améliorer leur recyclabilité.

Recommandations pour le «design for recycling» des bouteilles en plastique

Les directives ont été élaborées par des fabricants, des embouteilleurs, des distributeurs et des recycleurs et représentent ainsi un compromis consolidé de l'industrie impliquée dans la chaîne de création de valeur.

Elles ont pour objectif d'améliorer la recyclabilité des bouteilles en plastique sur le marché suisse, afin que la matière recyclée soit d'une qualité conforme au marché, ce qui permettra de la réintégrer au circuit de la matière.

Dans le détail, il en va de l'utilisation de matières, étiquettes, bouchons, adhésifs, additifs, etc. Les directives pourront être téléchargées (à fin avril) sur notre site web.



"De nombreux commerces de détail collectent les bouteilles en plastique valorisables. Au sens de la subsidiarité, les communes devraient faire preuve de retenue en matière de collecte et, si fractions que les commerçants. "

suite de la page 5

Depuis des dizaines d'années, la Suisse applique le système de la collecte sélective, qui a fait ses preuves. Selon celle-ci, seules les matières dont la valorisation est rentable et pour lesquelles une demande existe, et qui présentent donc une écoefficience importante, sont collectées séparément. Si la recyclabilité des matières plastiques, en particulier des emballages, devait sensiblement s'améliorer ces prochaines années et permettre l'émergence d'une large demande de matière recyclée, la situation de la Suisse devra être réévaluée.

Conclusions de l'étude KuRVe

Reposant sur de vastes considérations, l'étude « Recyclage et valori-

sation des plastiques » (KuRVe) est une base de plus pour des recommandations et des décisions reposant sur des faits en lien avec les plastiques des ménages.

Les résultats de l'étude peuvent être résumés de la façon : comparées à la collecte des bouteilles à boissons en PET, les collectes mélangées de matières plastiques des ménages présentent une écoefficience plus faible. Alors qu'elles coûtent cher, elles ne présentent qu'un faible avantage écologique.

Ces coûts relativement importants sont d'une part le résultat d'une logistique compliquée, plus la collecte étant mélangée, plus les frais de tri étant importants. D'autre part, les recettes de la vente de la

matière sont moindres. Les principales critiques adressées à la collecte mixte sont les coûts supplémentaires encourus ainsi que la matière incinérée pour être valorisée thermiquement après avoir été collectée et triée au prix d'un effort important. Bon nombre de ce qui est collecté ne peut pas être recyclé ou n'est pas demandé sur le marché secondaire. Actuellement, ce problème est bien illustré par l'arrêt des importations édicté par la Chine. Si la matière collectée pouvait être bien valorisée, la Chine la prendrait volontiers ; ce pays ne disposant cependant pas d'installations de valorisation thermique à large échelle comme c'est le cas en Suisse, elle risque de se transformer en "décharge pour les plastiques de mauvaise qualité".

Ci-après les chiffres relevés par l'étude KuRVe dans le contexte des déchets urbains :

La quantité potentielle réaliste de la collecte des matières plastiques mixte est estimée à 112 000 t. La quantité totale des emballages des ménages est de 195 000 t, soit env. 2 % des déchets urbains ou près de 4 % de la quantité collectée séparément actuellement.

Les coûts du système pour la quantité potentielle des matières plastiques de la collecte mixte sont d'env. CHF 70 millions par année (calculés avec les coûts nets de CHF 625/t). Aujourd'hui, les coûts de tous les déchets urbains collectés séparément, y compris le papier, le verre, les déchets biodégradables, les appareils électriques, etc. sont d'env. CHF 530 millions par année. Les coûts supplémentaires représentent environ 13 % pour une augmentation de la quantité de moins de 4 %, ce qui explique le mauvais écobilan.

Les avantages potentiels pour l'environnement de la collecte mélangée des matières plastiques sont, selon l'étude, de près de 90 milliards d'unités de charge écologique par rapport à une UVTD moyenne. Les bénéfices pour l'environnement de la collecte sélective actuelle se montent à env. 6000 milliards d'unités de charge écologique (source : écobilan de Carbotech pour Swiss Recycling). Le bénéfice écologique supplémentaire n'est donc que de 2 %.

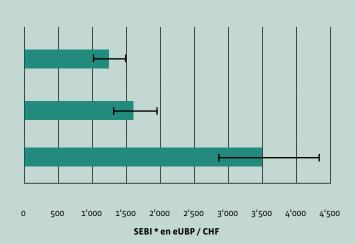
Si l'on prend pour référence non pas une UVTD moyenne mais une UVTD présentant un degré de rendement élevé, le bénéfice écologique supplémentaire diminue à zéro, voire peut même devenir négatif. Plus l'UVTD est efficiente, plus le bénéfice pour l'environnement de la collecte mélangée des matières plastiques est faible (voir illustration 14 ci-après extraite de l'étude KuRVe).

Eco-efficacité des collectes de matières plastiques

Collecte mixte du plastique (sans le PET à boissons)

Collecte sélective des briques à boissons et des bouteilles en plastique (sans le PET)

PRS



SEBI du potentiel considéré des systèmes de collecte suisses. Les quantités suivantes ont été estimées pour l'extrapolation : 112 000 t/a pour une collecte mélangée des plastiques et 24 500 t/a pour une collecte sélective des bouteilles en plastique et des briques à boissons. Le calcul du système de comparaison PRS part d'une quantité de 50 000 t/a.

Conclusion

La recyclabilité et la demande de matière recyclée est la clé d'une collecte sélective judicieuse, présentant un bon écobilan. Aujourd'hui, la collecte séparée des bouteilles à boissons en PET et des bouteilles en plastique est la bonne solution, ces fractions étant bien valorisables sur le plan de la matière.

"Recyclage et valorisation des plastiques, (KuRVe)

Etude scientifique sur le thème de l'élimination des matières plastiques des ménages, réalisée en 2017 par l'entreprise Carbotech SA et l'institut UMTEC sur mandat de huit cantons, de plusieurs associations et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Vous trouverez de plus amples informations de fond dans notre dossier disponible sur :

www.swissrecycling.ch/fr/substances-valorisables/ matiere-plastique/



"Les possibilités de valorisation pour le recyclat de qualité sont nombreuses, c'est un marché émergeant. Un marché croissant soutient l'économie circulaire."

Patrick Semadeni **Swiss Plastics**

Forum romand sur le recyclage et workshop sur les plastiques

Pour la première fois, nous avons le plaisir de vous proposer un forum gratuit sur le recyclage à Lausanne le 21 juin 2018. L'après-midi, nous organisons un workshop payant sur le thème des plastiques.

Saisissez cette opportunité de discuter avec des experts du secteur du recyclage, de vous mettre à jour avec les informations les plus actuelles en la matière et de découvrir des options d'action concrètes et des possibilités de mise en œuvre au sein de votre propre organisation, pour enrichir votre quotidien professionnel. Le matin sera consacré aux défis quotidiens et au développements actuels dans le secteur du recyclage.

Le workshop sera, quant à lui, consacré uniquement au recyclage des plastiques. Un tour d'horizon des quantités, des options et des évolutions en Suisse et à l'étranger ainsi que la mise en œuvre conforme à la loi seront abordés. Les options d'action pour votre propre organisation seront traitées sur la base de la position/des recommandations.

Informations et inscription www.swissrecycling.ch/fr/forum-romand



Les membres de Swiss Recycling

APS Altpapier Service Schweiz pour le papier www.aps.swiss

FERRO Recycling

pour les boîtes de conserve et la tôle d'acier www.ferrorecycling.ch

IGORA-Genossenschaft Coopérative IGORA pour les emballages en aluminium www.igora.ch

INOBAT Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles et des accumulateurs www.inobat.ch

PET-Recycling Schweiz

pour les bouteilles à boissons en PET www.petrecycling.ch

SENS eRecycling

pour les petits et les grands appareils électroménagers www.erecycling.ch

SLRS pour les sources lumineuses et les luminaires www.slrs.ch

Swico Recycling Recycling pour l'électronique grand public, de bureau et de télécommunication www.swicorecycling.ch

Tell-Tex GMBH pour les textiles et les chaussures www.tell-tex.ch

TEXAID Textilverwertungs-AG

pour les textiles et les chaussures www.texaid.ch

VetroSwiss pour les bouteilles en verre et le verre destiné aux denrées alimentaires www.vetroswiss.ch

Partenaires sectoriels de Swiss Recycling

Biomasse Suisse

www.biomassesuisse.ch

Fondation Auto Recycling Suisse www.fondation-autorecycling.ch

Formez-vous sans attendre www.formation-dechets.ch

Notre vaste offre de formation continue vous offre les compléments nécessaires pour rester à la page, pas seulement en matière de plastiques.

Le cours de base est organisé en collaboration avec PUSCH et COSEDEC, il aura lieu à Yverdon-les-Bains le 20 et 21 septembre 2018

Le cours spécialisé est organisé en collaboration avec COSEDEC, il aura lieu dans l'Arc jurassien le 15/16 et 22 novembre 2018

Le cours diplôme a commencé au mois de janvier 2018, mais il est encore possible de vous inscrire pour quelques modules isolés :

Le module « sécurité » aura lieu les 19 et 20 avril.

Le module « processus et indicateurs » sera organisé **les 3 et 4 mai.** Le module « planification et gestion du personnel » **le 14 et 15 juin.**

Vous trouverez de plus amples informations sur www.swissrecycling.ch/fr/formation-continue/























